



**CARTE COMMUNALE
(CC)**



PIECE N°2 : REGLEMENT GRAPHIQUE

1/3500ème

Planche Sud

REVISION	PRESCRIPTION	APPROBATION	APPROBATION
	DATE	DATE	PROCEDURE
	01/02/2007	16/11/2020	22/12/2020

SIGNATURE ET CACHET :

Légende

- Zone urbaine où les constructions sont autorisées (L.161-4 du Code de l'Urbanisme)
- Zone non constructible à vocation naturelle, agricole et forestière (L.161-4 du Code de l'Urbanisme)
- Droit de préemption
- Constructions en cours ou non reportées sur le cadastre numérisé

